

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

MAIRIE DE FOS-SUR-MER

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en la Maison de la Mer, sous la présidence de Monsieur René RAIMONDI, Maire;

DATE DE LA CONVOCATION :

03 avril 2024

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Anne-Caroline WALTER CIPREO, Monique POTIN, Nicolas FERAUD, Mariama KOULOUBALY-ABELLO, Christian PANTOUSTIER, Pascale BREMOND, Adjointes.

DELIBERATION N° 2024-33

OBJET :
**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS A DIVERS
ASSOCIATIONS ET
ORGANISMES**

Jeanine PROST, Marie-José GRANIER, Daniel HUMBLET, Hervé GAMES, Michèle HUGUES, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Christine CARTON, Laurence LE BIAN, Anne BACHMAN, Sonia BOUCHOUL, Jean-Michel LEROY, René GIACALONE, Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE, Wilfrid PIGNATEL, Conseillers municipaux.

Procurations étaient données à :

Nicolas FERAUD par Philippe TROUSSIER,
Anne BACHMAN par Jean-Philippe MURRU,
Laurence LE BIAN par Cédric ALOY,
Sonia BOUCHOUL par Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH,
Jean-Michel LEROY par Janine NERANI,
Philippe MAURIZOT par Angélique HUMBERT.

Etait absent :

Thierry MEGLIO

Secrétaire de Séance :

Laurence LE BIAN, conseillère municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
Vu les crédits inscrit au budget principal,
Vu la délibération n°2023-118 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 relative à l'acompte sur subvention avant le vote du budget primitif 2024 à divers associations et organismes,
Vu les demandes formulées par les associations,

Considérant que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général, les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 œuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la part de la commune.

Considérant qu'une subvention publique est l'aide financière consentie par des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics, etc.) à une association poursuivant une mission d'intérêt général ou gérant des services publics. Qu'il s'agit soit d'une subvention de fonctionnement, soit d'une subvention affectée à un projet.

Considérant que pour bénéficier d'une aide publique, il importe que l'association ait une existence légale et que la subvention soit d'intérêt local ou bénéficie à une cause d'intérêt général.

Considérant que le tissu associatif fosséen participe au rayonnement local et national de la commune et l'implication des dirigeants des associations et des adhérents lors des manifestations organisées sur la Ville sont des éléments essentiels du dynamisme local.

Considérant que la commune entend être un partenaire privilégié des associations tant par la mise à disposition d'infrastructures, mais également par le soutien financier affecté à leur fonctionnement.

Considérant que pour l'exercice 2024, la Commune souhaite maintenir le niveau de ces aides globales et poursuivre l'accompagnement des associations dans la mise en œuvre de leurs projets. Que le montant des subventions allouées est le résultat d'un travail d'analyse réalisé à partir des dossiers déposés par les associations et des développements qu'elles ont explicités.

Considérant que les propositions de subvention tiennent compte des évolutions du monde associatif local. Qu'un contrôle des bilans, des pièces justificatives, de l'utilisation de la subvention municipale a également été mené.

Considérant que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant (article L. 2121-29 du CGCT).

Considérant qu'en application aux dispositions de l'article L 2131-11 du CGCT, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

Que c'est pourquoi, les élus intéressés seront appelés à ne pas prendre part au vote de l'attribution de subventions à des associations dans lesquelles ils ont un intérêt (tableau n°2).

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. VOTE l'attribution d'une subvention aux associations listées ci-après (tableau n°1)

N° Siren	Association	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
452 166 556	1748 ^e Section des Médailleurs Militaires	1 000		
331 365 239	Addiction Méditerranée	8 524		
793 407 438	Aficion Taurine Fosséenne	55 650		
515 390 367	Amicale de la Réserve Communale Sécurité Civil	3 000	1 000	
452 251 820	Amicale des Anciens Parachutistes	1 100		
519 743 488	Amicale des Pieds Noirs Fosséens	4 000	1 000	
522 947 456	Amicale des Retraités d'Ascométal	3 000		
517 775 060	Amicale des Sapeurs Pompiers de Fos-sur-Mer	6 000		
519 742 464	Amicale du Collège André Malraux	600		
389 249 202	Amicale Instrumentale et Chorale Fosséenne (AICF)	34 000	17 000	
483 661 179	Association de Défense des Victimes des Maladies Professionnelles de l'Ouest de l'Etat de Berre (ADIVIMAP)	2 400		
330 402 991	Association de Prévention Et de Réinsertion Sociale (A.P.E.R.S.)	1 000		
521 076 356	Associations des Conseils de Parents d'Elèves	2 744		
517 878 054	Association des Employés de la Ville de Fos-sur-Mer (AEVF)	380 916	120 000	125 916
517 775 060	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Fos	3 000		
510 242 399	Association pour le Don de Sang bénévole de Fos	2 500		
810 156 018	Association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin - PHCTO	40 000		
839 533 064	Association de Promotion du 7 ^{ème} Art, en Particulier Provençal	2 000		
514 889 997	Association Républicaine des Anciens Combattants	1 000		
490 018 454	Association pour l'enseignement aux enfants malades	500		
519 273 080	Association Sportive du Collège André Malraux	3 900		
434 376 414	Association Sportive Scolaire Universitaire et Professionnelle (ASSUP) Tennis de Table	9 000	4 000	
527 636 468	Atelier Fosséen de Création Vidéo	2 000		
393 527 015	Badminton Club Fos sur Mer	180 000	80 000	
340 513 357	Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles du Pays d'Arles	7 485		
909 581 811	Basket Fauteuil	2 000		
850 702 051	Broderie et compagnie	500		

419 803 358	Centre Fosséen de Voile	113 989	35 000	41 989
517 641 536	Chœur Amadeus de Fos sur Mer	5 000		
N° Siren	Association	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
499 621 126	Club d'Education Canine de Fos sur Mer	5 000	1 800	
489 052 555	Club des entreprises Ouest Provence	5 000		
390 964 674	Club Gymnique Fosséen	15 000	5 000	
842 761 983	Compagnie Lyrique des Zagardiens	7 500		
419 580 295	Comité Local du Logement Autonome des Jeunes du Territoire d'Ouest Provence (C.L.L.A.J)	9 000		
501 981 351	Eau et Vie pour l'Environnement (E.V.E.)	65 823		60 823
500 669 635	Ecole Fosséenne de Raseteurs	12 000		
447 972 308	Entente Bouliste Fosséenne	2 000		
403 797 525	Energie Solidarité 13 Fos	6 800		
380 285 296	Equipes Saint Vincent de Paul de Martigues	3 500		
831 647 946	Farigoul show's	1 500		
528 165 657	Fos Animalia	62 478		42 478
449 803 204	Fos Canoë Kayak	19 337	2 000	9 337
519 426 571	Fos Country	3 000		
392 633 624	Fos Natation	83 000	25 000	
433 050 853	Fos Olympique Club Athlétisme	13 000	5 000	
514 851 104	Fos Pêche Plaisance	10 180	4 180	
420 192 197	Fos Provence Basket	1 717 000	800 000	84 659
852 461 722	Fos Provence Photographie	2 000		
502 881 881	Fos Rando	10 000	5 000	
530 572 361	Foyer socio-éducatif du collège André Malraux	3 500		
448 756 254	Fun Fos	2 500		
810 772 665	Groupe Musical IF	1 000		
399 238 443	Handball Club Fosséen	70 000	25 000	
521 500 173	Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions	100 000	50 000	
514 670 223	Karaté Club Fosséen	8 000	4 000	
450 193 008	L'Avancée	3 000		
448 221 994	La Boule des Pins	30 000	8 000	
775 719 792	La Prévention Routière Comité des Bouches du Rhône	800		
514 673 458	Le Chevalet Fosséen	4 000	1 500	
316 832 344	La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos	6 000		
418 355 079	Le Maillon	55 000		
334 535 580	Les Amis des Marins	10 000		
802 966 895	Les Amis du Vieux Fos	9 000		
751 714 429	Les Archers de l'Hauture	7 000	1 500	
784 315 855	Les Blouses Roses - Animation Loisirs à l'Hôpital	500		

517 500 559	Li Dansaire Dou Grand Cavaou	3 000		
422 658 401	Mer, Nautisme et Environnement	2 000		
N° Siren	Association	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
820 730 935	Nounou d'Enfer	900		
508 824 331	Rétromobile du Golfe de Fos	31 000		
923 771 307	Rotary Club du Golfe de Fos	1 000		
429 097 504	Rugby Club Fos sur Mer « RC Fos sur Mer »	166 500	50 000	
	SDU-13-FSU Bouches du Rhône section de Fos	2 400		
514 972 371	Société Communale de Chasse le Renard	25 000		
501 361 406	Société de Tir Istres - Fos	6 500		
490 582 772	Société Fosséenne de Joute	10 000	1 500	
775 665 029	Société Nationale de Sauvetage en Mer de Martigues	2 000		
517 636 700	Sports de Contact Fosséen	5 000	2 000	
	Syndicat CGT des Fonctionnaires Territoriaux Actifs et Retraités de la Ville de Fos	2 400		
381 372 010	Tennis Club de Fos sur Mer	35 000	10 000	
847 956 927	Une histoire de Musique	1 000		
381 938 364	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir – Martigues - Côte Bleue - Étang de Berre	500		
509 556 924	Union Française des Anciens Combattants UL de Fos	4 000	2 500	
	Union Locale des Syndicats CFDT de Fos	3 500		
434 454 278	Vélo Club Fosséen	6 500	2 500	
394 809 859	Volley Ball Fosséen	12 000		
	Total tableau n°1	3 569 950	1 264 480	365 202

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 26

Nombre d'exprimés : 32

2. VOTE l'attribution d'une subvention à chacune des associations listées ci-après (tableau n°2)

Attribution de subvention à la régie autonome personnalisée Festivités, Actions, Manifestations, Evénements (F.A.M.E.)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
FAME (établissement public administratif)	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline, Mme CARTON Christine, M. LEROY Jean Michel, M. DUBOC Jean-Yves, M. MEGLIO Thierry, Mme KOULOUBALY ABELLO Mariama, Mme GRANIER Marie-José et Mme HUGUES Michèle.	Les missions ayant trait au tourisme et à l'organisation d'événements sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer.	878 340	292 000	172 421

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 19
Nombre d'exprimés : 25

Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
CCAS	M. RAIMONDI René, M. POMAR Philippe, Mme POTIN Monique, Mme BREMOND Pascale, Mme CARTON Christine, M. GASQUEZ Richard, Mme HUGUES Michèle, Mme PROST Jeanine et Mme ROUBY Isabelle.	Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.	2 949 117	797 700	

Où l'exposé des motifs rapporté par Anne-Caroline WALTER-CIPREO,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 17
Nombre d'exprimés : 23

Attribution de subvention à l'Office Fosséen des Sports (OFS)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
L'Office Fosséen des Sports	M. RAIMONDI René, M. PANTOUSTIER Christian, Mme BREMOND Pascale, M. DUBOC Jean Yves, Mme HUGUES Michèle, Mme CARTON Christine, M. MEGLIO Thierry et M. GIACALONE René.	De soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et du sport dans un esprit humaniste conforme à l'éthique sportive. De rendre accessible le milieu marin à un public néophyte dans le but pédagogique, ludique, touristique ou environnemental.	384 099		88 689

Où l'exposé des motifs rapporté par Philippe POMAR,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 19
Nombre d'exprimés : 25

Attribution de subvention au Centre Social Fosséen (CSF)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Centre Social Fosséen	M. RAIMONDI René, M. FERAUD Nicolas, Mme POTIN Monique, Mme KOULOUBALY-ABELLO Mariama, Mme LE BIAN Laurence, Mme BACHMAN Anne et M. GIACALONE René.	Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux socio-éducatifs, culturels, sportifs et institutionnels présents sur la Commune. Il favorise ainsi le lien social à travers sa présence dans les quartiers en proposant des activités autour de la vie quotidienne des fosséens et par la mise en place d'une médiation sociale.	902 298	200 000	75 028

Où l'exposé des motifs rapporté par Philippe POMAR,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 19
Nombre d'exprimés : 22

Attribution de subvention à l'association La Maison Pour Tous - Jas de Gouin (MPT)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association La Maison Pour Tous- Jas de Gouin	M. RAIMONDI René, M. POMAR Philippe, Mme BREMOND Pascale, Mme CARTON Christine et Mme PROST Jeanine.	Créer, coordonner, promouvoir, développer les activités socio-éducatives de sports, de culture et de loisirs pour tous. Son action s'articule en liaison et en complémentarité avec les services de la Commune, les associations et les institutions avec lesquelles la M.P.T. fonctionne.	381 408	80 000	236 408

Où l'exposé des motifs rapporté par Philippe POMAR,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 21
Nombre d'exprimés : 27

Attribution de subvention à l'association Fos Hann Bel Air Partage					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Fos Hann Bel Air Partage	Mme POTIN Monique, M. DUBOC Jean-Yves, M. GASQUEZ Richard et Mme HUGUES Michèle	Le jumelage entre la ville de Fos-sur-Mer (France) et la commune de Hann Bel Air (Dakar, Sénégal).	29 240	4 000	

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 22
Nombre d'exprimés : 28

Attribution de subvention à l'Association Radio Locale de Fos-sur-Mer					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, és ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Radio Locale de Fos-sur-Mer	Mme POTIN Monique, Mme KOULOUBALY-ABILLO Mariana, M. GASQUEZ Richard, Mme CARTON Christine et M. GIACALONE René.	Assurer la gestion d'une radio locale et éducative dont le but est de développer et de promouvoir, dans le strict respect de la démocratie et du pluralisme, une communication social de proximité dans les domaines sociaux, culturels, sportifs, ainsi que la formation des jeunes à l'expression radiophonique dans toute sa diversité.	327 834	100 000	41 070

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 21

Nombre d'exprimés : 27

Attribution de subvention à l'association Club Fosséen de Plongée et d'Activités sous-marines					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, és ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Club Fosséen de Plongée et d'Activités sous-marines	M. DUBOC Jean-Yves.	Favoriser la pratique de la plongée sous-marine, d'organiser des sorties afin d'étudier la faune et la flore du Golfe de Fos, de mettre en place une formation continue en milieu naturel et en piscine pour permettre à tous les plongeurs et moniteurs d'obtenir des brevets d'aptitude.	19 000	3 000	

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Fos Judo Jujitsu					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Fos Judo Jujitsu	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline et M. DUBOC Jean-Yves.	Promouvoir la pratique du Judo et des disciplines associées composées de Jujitsu, Taïso et le self défense dans le cadre de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A).	30 000	18 000	

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 24
Nombre d'exprimés : 30

Attribution de subvention à l'Association Racino E Aveni					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Racino E Aveni	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline.	L'étude, la diffusion et la valorisation du patrimoine humain et naturel sous toutes ses formes.	9 000		

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 25
Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Multi Collections Fosséenne					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Multi Collections Fosséenne	Mme HUGUES Michèle.	Favoriser et développer le goût et l'étude de toutes collections, organiser et réglementer les réunions, expositions, manifestations nécessaires à la poursuite de son but.	500		

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 25
Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Galéjon Club Taurin					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Galéjon Club Taurin	Mme HUGUES Michèle.	Faire vivre la tradition taurine camarguaise et provençale.	31 000		

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 25
Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'Association Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (A.D.P.L.G.F)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos	Mme BREMOND Pascale.	D'informer la population sur les dossiers ayant une influence sur la qualité de vie. De proposer aux décideurs publics concernés des alternatives et aménagements favorisant l'amélioration de la « qualité de vie ». Particulièrement l'association focalisera son action sur les questions liées à la santé publique, à la protection, à la valorisation de l'environnement et au développement de la démocratie locale.	26 000	2 000	

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 25
Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Club Fossa Mariana					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Club Fossa Mariana	M. LEROY Jean-Michel.	Offrir à ses adhérents une palette variée de loisirs pour tous tels que la pratique de la gymnastique (tonique, douce, le stretching, le renforcement musculaire et l'expression corporelle), la marche (promenade, découverte) ou la randonnée (pédestre, culturelle, gastronomique).	7 000		

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 25
Nombre d'exprimés : 30

Attribution de subvention à l'association Étoile Sportive Fosséenne (ESF)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Étoile Sportive Fosséenne	Mme BOUCHOUX Sonia.	La pratique du football et l'éducation physique des joueurs. Elle accepte les statuts de règlements de la Fédération Française de Football (F.F.F.) de la ligue de la méditerranée et du District de Provence.	605 000	250 000	

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 Nombre de présents : 25
 Nombre d'exprimés : 30

Attribution de subvention à l'Union Locale des Syndicats CGT Fos					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Union Locale des Syndicats CGT Fos	M. MURRU Jean-Philippe.	Appliquant le principe de démocratie syndicale, assurant et respectant l'autonomie des syndicats qui le composent, son rôle est à la fois d'impulser et de coordonner l'ensemble de l'activité syndicale interprofessionnelle et de décider, en collaboration avec les syndicats adhérents à l'Union, en fonction des diverses situations locales et de leurs évolutions, des initiatives qu'elle estime nécessaires et utiles.	5 000		

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 Nombre de présents : 26
 Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Fos Lengo Nostro					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2024 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Fos Lengo Nostro	M. GAMES Hervé	La protection et la diffusion de la langue et de la culture provençale.	2 000		

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 31

Total Tableau n°2	6 586 836	1 746 700	613 616
--------------------------	------------------	------------------	----------------

3. DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2024.

4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération et toute convention correspondante en découlant.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Fait à FOS-SUR-MER, le 09 avril 2024

Le Maire
René RAIMONDI



La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, Hôtel de Ville avenue René Cassin 13270 Fos-sur-Mer,
- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille, 04 91 13 48 13

Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille.